



LIVRET DE PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION.

APESAC
8 rue Ramon Saguardia
66450 Pollestres



apesac



@apesac



apesac1

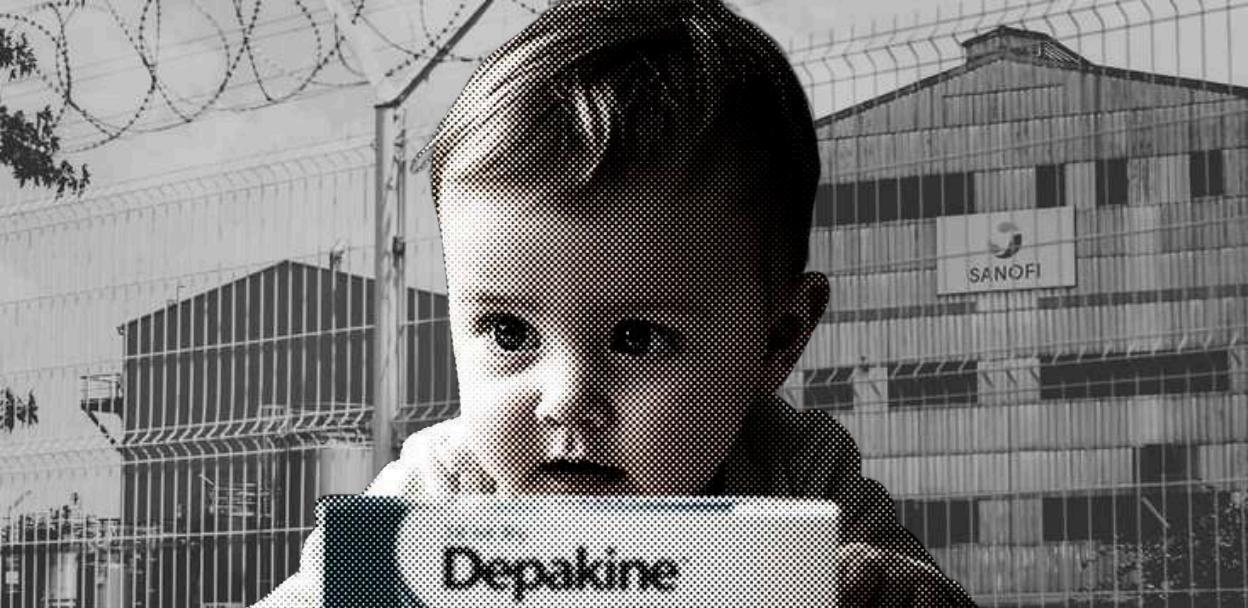


APESAC



www.apesac.org





LE SOMMAIRE

- L'Association APESAC.....page 2
- Marine Martin, la lanceuse d'Alerte.....page 3
- Dépakine, exposition maternelle.....page 4
- Dépakine, exposition paternelle.....page 5
- L'impact transgénérationnel de la Dépakine.....page 6
- Les rejets toxiques de l'usine Sanofi.....page 7
- Dépakine : schémas explicatifs.....page 8
- Les autres antiépileptiques.....page 9
- Nous aider.....page 10





Association
d'aide aux
parents d'enfants
souffrant du
syndrome de
l'anti-
convulsivant.

L'ASSOCIATION APESAC

Marine Martin, lanceuse d'alerte du scandale de la Dépakine, créé **l'APESAC** en 2011. Mère de deux **enfants victimes de la Dépakine**, décide de mettre de côté sa carrière professionnelle pour se consacrer à ce combat.

L'APESAC est une association agréée par le Ministère de la Santé et reconnue d'intérêt général.

Elle travaille quotidiennement à la diffusion de l'information sur les dangers liés à la prise d'antépileptiques pendant la grossesse et chez l'homme. Elle met en place de mesures de prévention.

L'APESAC œuvre également pour les demandes de réparations des victimes.

L'association recense aujourd'hui plus de **8000 victimes** sur tout le territoire national et apporte au quotidien : informations, soutien, accompagnement et conseils aux victimes dans leurs démarches médicales, administratives, scolaires, psychologiques et judiciaires.

Elle organise aussi sur tout le territoire des rassemblements régionaux avec des médecins, spécialistes et avocats.

Marine Martin

Lanceuse d'Alerte du scandale de la Dépakine et Présidente de l'APESAC. Patiente experte à l'ANSM et siège au Conseil d'Orientation de l'ONIAM.



Épileptique, elle prend la **Dépakine** (valproate de sodium) depuis l'enfance sans se douter des **ravages** qu'il pouvait provoquer pour le **fœtus**. Peu après la naissance de son 2ème enfant qui accuse des **malformations** et **troubles neurocomportementaux**, elle cherche à comprendre les raisons du handicap. En 2009, elle découvre par hasard sur le site du **CRAT** (Centre de Recherches sur les Agents Tératogènes) le lien entre Dépakine, malformations et **autisme**.

En 2011 elle crée l'**APESAC** (Aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anti-convulsivant) qui regroupe les victimes de la Dépakine et autres antiépileptiques sur le modèle anglo-saxon.

Marine Martin décide d'agir en alertant les médias et les pouvoirs publics.

À force d'acharnement en 2014, avec ses homologues européens, elle obtient la réévaluation du rapport bénéfice-risque du médicament à l'EMA, avec des **restrictions des conditions de prescriptions** et la mise en place d'un **protocole d'accord de soins**.

Elle contraindra le gouvernement à diligenter une enquête de l'**IGAS** (Inspection Générale des Affaires Sociales) afin de déterminer les **responsables de ce scandale**. Cette enquête pointera l'inertie du laboratoire **Sanofi** et des **pouvoirs publics**.

Avec le gouvernement elle mettra en place **le dispositif d'indemnisation à l'ONIAM** (Office Nationale d'Indemnisation des Accidents Médicaux) pour les victimes de la Dépakine.

Dépakine

Exposition maternelle pendant la grossesse.

L'APESAC informe toutes les victimes de la Dépakine/Dépamide/Dépakote, les guide vers des spécialistes en charge de poser un diagnostic d'embryofoetopathie. Elle les informe, de la filière de soins adaptée et de leurs droits à une demande de réparation. L'APESAC a mis en place un fonds d'indemnisation à l'**ONIAM** (Office Nationale des Accidents Médicaux). Elle répond à toutes questions d'ordre juridique, administratif et médical.

Marine Martin, Présidente de l'APESAC, siège au conseil d'orientation de l'**ONIAM** pour défendre le dossier des victimes. Elle est également patiente experte à l'**ANSM** dans le Conseil Scientifique Médicament et Grossesse.

Les risques selon l'**ANSM** :

- **30 à 40 % de troubles neuro-développementaux** chez les enfants exposés à la Dépakine (par exemple retard mental, troubles du comportement, troubles autistiques, du langage, psychomoteurs, de la vue...)
- **11 % malformations** des enfants exposés (dysmorphies faciales, otites séreuses, malformations cardiaque, hyperlaxité, malformations du crâne, spina bifida....)



Dépakine

Exposition paternelle

En 2017, à l'occasion de la réévaluation européenne des conditions de prescription de Dépakine, l'APESAC a demandé à ce qu'une étude soit diligentée sur la descendance des hommes traités par Dépakine.

6 ans après, le 4 Août 2023 l'ANSM annonce via un communiqué de presse les résultats de cette étude réalisée avec des données danoises financées par Sanofi : un risque de **6,3% de troubles neuro-développementaux**, sur la descendance. A savoir des **troubles du spectre autistique, des troubles dys, des retards mentaux etc...**

En 2024, sous l'impulsion de l'APESAC, l'ANSM met en place **l'attestation d'information partagée** pour les hommes et adolescents sous Dépakine.

Un an après, l'ANSM et EPI-PHARE communiquent sur les résultats d'une étude confirmant le risque de **troubles neuro-développementaux de 24% pour l'enfant à naître**.

Aujourd'hui plus d'une dizaine de familles s'apprêtent à saisir le juge pour déposer plainte contre le laboratoire.

Dépliant
Homme Dépakine



Dépakine

Des effets transgénérationnels.

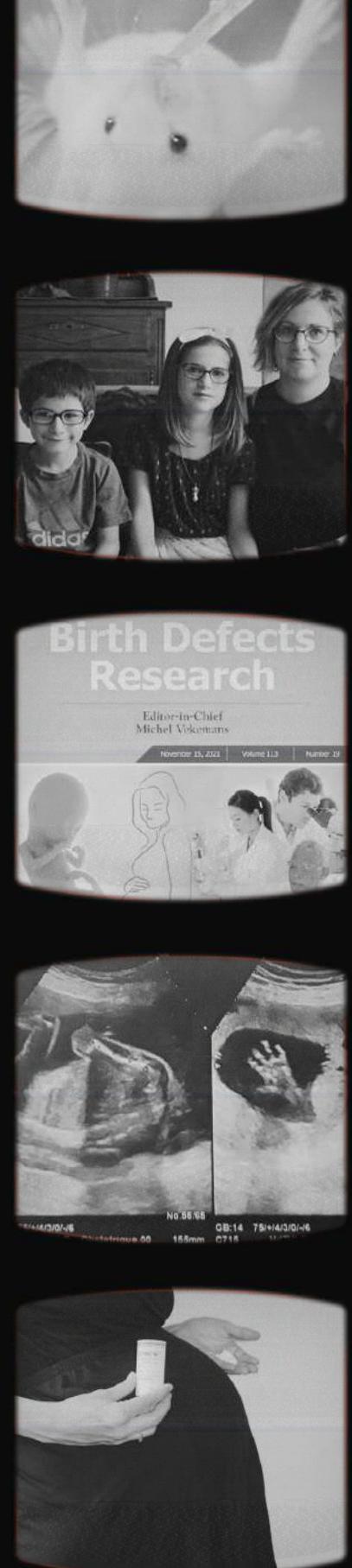
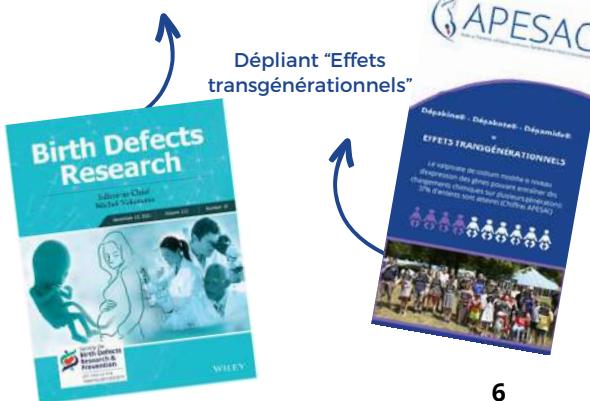
L'APESAC recense les victimes de deuxième génération (C'est à dire les enfants des enfants nés sous Dépakine). L'APESAC dispose d'un Conseil Scientifique dont l'épidémiologiste Catherine Hill qui a beaucoup travaillé sur le sujet.

En 2021, notre Conseil Scientifique a publié une étude dans la revue scientifique Birth Defects Research une étude sur l'impact transgénérationnel de la Dépakine : **187 enfants présentent malformations et/ou troubles neuro-développementaux.**

Grâce à cette étude, l'ANSM a accepté de déclarer ces cas auprès de leur service de pharmacovigilance. L'objectif est de permettre une reconnaissance officielle de la problématique et **d'envisager une indemnisation pour les petits enfants Dépakine.**

Le mécanisme d'action reste encore mal connu, mais l'aspect mutagène de la Dépakine pourrait contribuer à l'expliquer.

Étude publiée avec les données de l'APESAC.



Dépakine

Les rejets toxiques de l'usine Sanofi Mourenx.

La Dépakine est une découverte française, produite en France au pied des Pyrénées à **Mourenx**. En 2018, l'usine **Sanofi** fait la une suite à des **rejets toxiques de Dépakine** autour du site de production mettant la vie des salariés et des riverains en danger.

Notre association en compagnie d'autres associations locales, ainsi que les salariés CGT Sanofi avons manifesté devant l'usine pour demander l'arrêt des rejets. L'APESAC a conseillé aux personnes vivant ou travaillant à proximité du site d'effectuer un test de dépakinémie, afin de déterminer si de la Dépakine se trouvait dans leurs sanguins.

Quelques chiffres: **Entre 13,4 tonnes et 20,20 tonnes de dépakine** étaient rejetés par an !

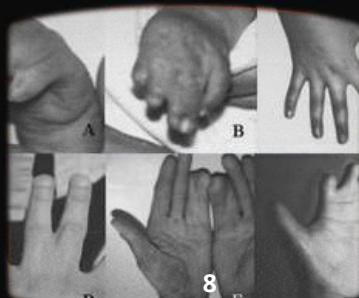
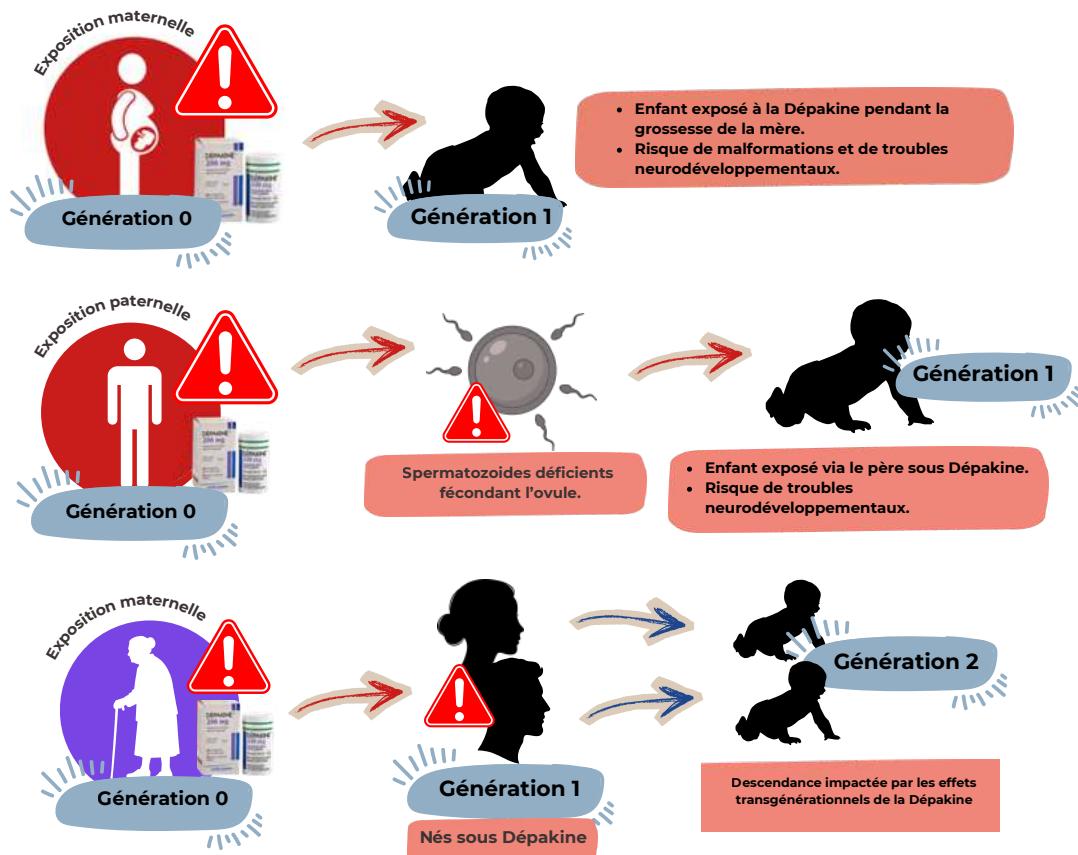
Novembre 2023, une mère qui travaille en face de l'usine en question porte plainte contre X. Elle n'a **jamais pris de dépakine**, pourtant ses enfants présentent les **mêmes symptômes** que ceux des **enfants exposés à la dépakine in-utéro**. Son taux de dépakinémie en 2018 s'est révélé positif.

L'APESAC demande aujourd'hui à ce que le dispositif ONIAM d'indemnisation des victimes de la Dépakine in-utéro soit également **ouvert aux hommes traités par dépakine, aux petits enfants Dépakine ainsi qu'aux salariés et riverains de l'usine rejets de Mourenx**.



Dépakine

Schémas explicatifs



Antiépileptiques

Tous les antiépileptiques sont tératogènes !

En 2017 l'APESAC rend les pictogrammes femme enceinte **INTERDIT** et **DANGER** obligatoire **sur toutes les boîtes de médicaments** dangereux pendant la grossesse, en 2018 au niveau européen.



L'APESAC obtiendra de l'ANSM qu'un classement des antiépileptiques soit fait du plus dangereux chez la femme enceinte au moins dangereux. Cependant tous les antiépileptiques sont **tératogènes**. Un rapport ANSM sortira en 2019, réactualisé en 2021, permettant une classification de ces médicaments. Le but étant d'informer les femmes. Le principe de précaution n'est pas toujours appliqué et les patientes sont souvent rassurées à tort.

Un deuxième antiépileptique se révèle extrêmement dangereux: l'**Epitomax**. Une étude scandinave a permis l'actualisation des données, le médicament devient contre-indiqué en octobre 2022. En Octobre 2023, l'association a également porté un signal sur le Zonegran et le Tegretol.

Enfin en 2025, l'APESAC fait modifier les conditions de prescription du Tégrétol, dont l'attestation d'information partagée à remettre obligatoirement à la patiente.



La grossesse a été définie par l'existence d'au moins une décharge menstruelle d'au moins 15 jours.



Nous aider

Donation et collecte

En ligne et en toute sécurité sur www.apesac.org

Par chèque à l'ordre de Apesac
Adresse : 8 rue ramon saguardia 66450
Pollestres.

Vos dons sont déductibles des impôts.
Si vous donnez 100 € à l'APESAC, vous
pourrez déduire 66€ de votre impôt
sur le revenu. Votre don ne vous
coûtera donc que 34€.

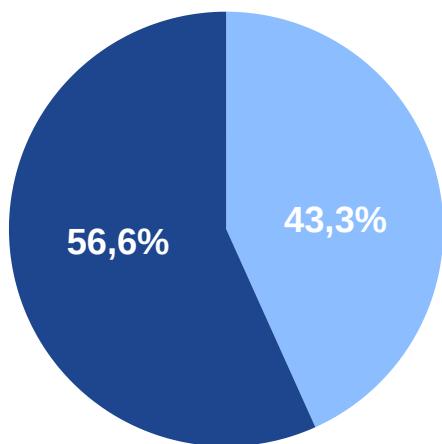
Devenir bénévole

Notre cause vous tient à cœur et
vous souhaitez apporter votre
aide ? Vous pouvez devenir
bénévole de notre association !
contact@apesac.org

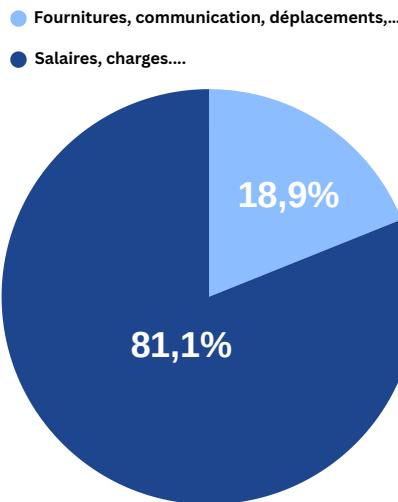


Où vont vos dons ?

Ressources



Dépenses



Une présence partout !



nous contacter

Livret à jour février 2026



APESAC
8 rue ramon saguardia
66450 Pollestres



01 76 54 01 34



contact@apesac.org



envoyer un mail sur notre
site, rubrique "contact"